

Rapport du Comité consultatif en matière d'affaires francophones au gouvernement de la Saskatchewan



Octobre 2022

Continuum en éducation

Lettre d'accompagnement

Honorable Laura Ross
Ministre des Parcs, de la Culture et du Sport

Pour faire suite à la rencontre du Comité consultatif en matière d'affaires francophones, tenue le 10 décembre 2021, j'ai le plaisir de soumettre le présent rapport pour votre examen.

À cette occasion, nous avons rencontré les représentants du ministère de l'Éducation ainsi que ceux des organismes communautaires et des établissements postsecondaires francophones de la province pour discuter de l'accès à l'éducation en français en Saskatchewan, de la petite enfance à la 12^e année.

Au nom du Comité consultatif, je suis heureux de présenter ce rapport. Les recommandations ont pour but de guider le gouvernement dans l'amélioration et l'élargissement des possibilités visant un continuum en éducation en français en Saskatchewan.

Cordialement,



Michel Dubé
Président, Comité consultatif en matière d'affaires francophones
Octobre 2022

Table des matières

Introduction	4
<i>Recommandations</i>	4
Mandat du Comité consultatif	5
État de la situation	5
Petite enfance	7
Mise à jour des programmes d'études	8
Pénurie de personnel enseignant	8
Conclusion	9
Liste des membres	10

Introduction

L'éducation en français a toujours été l'un des enjeux les plus importants pour la communauté fransaskoise et l'objet de luttes politiques et judiciaires. Cette préoccupation n'a rien de surprenant et est partagée par les autres communautés francophones minoritaires au Canada. L'éducation en français est l'un des domaines qui contribuent le plus à la vitalité de la communauté fransaskoise en appuyant la transmission et l'apprentissage du français et de la culture fransaskoise aux plus jeunes et en offrant des espaces de vie en français aux élèves et à la communauté.

Plus d'un quart de siècle après la mise en œuvre de la gestion scolaire par les francophones et la création du Conseil des écoles fransaskoises, l'éducation en français en Saskatchewan demeure confrontée à de nombreux défis. Bien que le développement d'infrastructures scolaires adéquates soit un important défi du continuum en éducation, cette question ne sera pas traitée dans ce rapport. Le prochain rapport du Comité consultatif portera sur les infrastructures, y compris les infrastructures scolaires.

Pour la préparation de ce rapport, les membres du Comité consultatif ont rencontré de nombreux intervenants communautaires dans le domaine de l'éducation ainsi que des fonctionnaires du ministère de l'Éducation de la province. Les membres les remercient de leur participation à ces rencontres.

Le continuum en éducation comprend normalement des programmes de la petite enfance à ceux du postsecondaire. Le Comité consultatif a récemment publié un rapport sur l'éducation postsecondaire. Par conséquent, ce rapport se concentrera sur l'éducation de la petite enfance à la 12^e année.

Recommandations

1. Que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le comité du continuum en éducation chapeauté par l'Assemblée communautaire fransaskoise, organise un sommet rassemblant les intervenants du secteur de l'éducation francophone pour faire le point sur les défis du continuum en éducation.
2. Que le ministère de l'Éducation prenne en considération ses obligations constitutionnelles envers l'éducation francophone et la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan dans le développement de ses politiques en éducation.
3. Que le ministère de l'Éducation recrée une Direction de l'éducation francophone ayant comme mandat d'être le champion pour le développement du continuum en éducation francophone en Saskatchewan.
4. Que le ministère de l'Éducation se fixe une cible précise quant au nombre de nouvelles places en garderies francophones à créer d'ici 2025-2026, pour les futurs services de garde à 10 \$ par jour.
5. Que le ministère de l'Éducation s'engage à mieux soutenir les intervenants dans le domaine de la petite enfance en leur fournissant un financement adéquat et en accélérant la traduction, la création et l'adaptation de documents et ressources en français.
6. Que le ministère de l'Éducation accélère le renouvellement des programmes et développe une stratégie d'appui au développement des ressources éducatives en français.
7. Que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les divisions scolaires, continue d'élaborer des stratégies de recrutement des enseignants, d'amélioration de leurs conditions de travail et d'augmentation de leur rétention.

Mandat du Comité consultatif

En 2003, le gouvernement de la Saskatchewan a adopté la Politique de services en langue française. Par cette politique, le gouvernement s'est engagé à « améliorer les services offerts à la communauté francophone de la Saskatchewan afin d'appuyer le développement et la vitalité de cette communauté »¹.

La Politique s'articule autour de trois domaines :

1. Communication;
2. Développement et prestation de services;
3. Consultation.

Le mandat du Comité consultatif en matière d'affaires francophones est de conseiller la ministre des Parcs, de la Culture et du Sport, dans le cadre de l'examen et de l'analyse des programmes et des politiques afin de guider la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

État de la situation

Le premier constat qui s'impose est que les intervenants du secteur de l'éducation et les fonctionnaires du ministère de l'Éducation semblent avoir des perceptions différentes des défis auxquels est confronté le système d'éducation francophone. Les intervenants communautaires ont fait état de nombreux défis : problèmes de recrutement et rétention des élèves et du personnel enseignant, retards dans le développement de programmes d'études fransaskois, disponibilité limitée de ressources éducatives adaptées à la réalité fransaskoise, obtention d'un financement provincial adéquat.

En revanche, les fonctionnaires du ministère de l'Éducation ont présenté un portrait beaucoup plus optimiste de la situation de l'éducation en français. Sans nier les défis, ils ont néanmoins souligné les initiatives du Ministère visant à atténuer ces défis, comme le renouvellement des programmes d'études en collaboration ou la coconstruction des programmes d'études en incluant des enseignants du Conseil des écoles fransaskoises dans les phases de rédaction et de pilotage et des organismes français dans les séances de rétroaction; et, la conclusion d'accords bilatéraux avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir des fonds pour les initiatives de français langue minoritaire et de français langue seconde, y compris des accords pour les initiatives de recrutement d'enseignants.

Les membres du Comité consultatif ont l'impression que les intervenants communautaires et les fonctionnaires ne partagent pas le même constat et ne décrivent pas la même réalité. Au moment où le ministère de l'Éducation travaille au développement de la prochaine stratégie provinciale en éducation, ce décalage de perception est préoccupant. Bien que le Comité reconnaisse que le Conseil des écoles fransaskoises est membre de l'équipe de mise en œuvre du Plan d'éducation provincial, il existe d'autres intervenants de la communauté francophone qui devraient faire partie d'une initiative d'engagement spécifique à l'éducation francophone.

¹[Politique de services en langue française du Gouvernement de la Saskatchewan](#)

Il existe un risque réel que cette stratégie ne tienne pas suffisamment compte des défis spécifiques à l'éducation francophone en Saskatchewan. Il est donc important que les intervenants et le ministère de l'Éducation fassent le point sur les défis particuliers à l'éducation francophone et déterminent les mesures à prendre pour relever ces défis. Selon le Comité consultatif, l'organisation d'un sommet sur l'éducation en français en Saskatchewan permettrait à la communauté fransaskoise et au gouvernement de s'entendre sur ce sujet. Idéalement, un tel sommet devrait être organisé conjointement avec la communauté dans un esprit de partenariat.

L'éducation francophone en Saskatchewan n'a pas que des défis qui lui sont propres. Elle a aussi un statut constitutionnel particulier. L'article 23 de *la Loi constitutionnelle de 1982* garantit le droit des parents francophones de faire éduquer leurs enfants en français dans des établissements gérés par la minorité de langue officielle, lorsque le nombre le justifie. De plus, la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan prévoit des engagements envers les services en français, y compris en éducation.

Depuis le démantèlement de la Direction de l'éducation francophone au sein du ministère de l'Éducation, plusieurs unités différentes (curriculum, infrastructure, financement, etc.) se partagent la responsabilité pour l'éducation francophone. L'absence d'une unité avec un mandat clair pouvant agir comme champion pour l'éducation francophone limite le développement du continuum en éducation et la mise en œuvre d'une vision holistique de l'éducation francophone en milieu minoritaire, de la petite enfance au postsecondaire.

Recommandation 1

Que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le comité du continuum en éducation chapeauté par l'Assemblée communautaire fransaskoise, organise un sommet rassemblant les intervenants du secteur de l'éducation francophone pour faire le point sur les défis du continuum en éducation.

Recommandation 2

Que le ministère de l'Éducation prenne en considération ses obligations constitutionnelles envers l'éducation francophone et la Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan dans le développement de ses politiques en éducation.

Recommandation 3

Que le ministère de l'Éducation recrée une Direction de l'éducation francophone ayant comme mandat d'être le champion pour le développement du continuum en éducation francophone en Saskatchewan.

Petite enfance

Le 13 août 2021, la Saskatchewan et le gouvernement fédéral ont signé une importante entente en petite enfance. Cette entente prévoit la mise sur pied de 28 000 nouvelles places en garderie, la formation d'éducatrices et d'éducateurs (y compris en français) et une réduction des frais de garderie pour les parents. Contrairement à l'entente du 12 juin 2017 sur la petite enfance, l'entente de 2021 ne prévoit pas de cible quant au nombre de places pour les garderies francophones.

Au cours des vingt dernières années, la communauté francosaskoise s'est dotée d'un réseau de garderies de plus en plus important. Ces garderies francophones jouent un rôle clé d'appui à la vitalité de la communauté parce qu'elles encouragent l'utilisation du français au quotidien par les jeunes enfants et les préparent à l'école francophone. Ces garderies sont la porte d'entrée du continuum en éducation francophone en Saskatchewan.

Malgré sa croissance, le réseau actuel de garderies francophones ne répond toutefois pas à la demande pour des services de garde en français. Les centres de petite enfance (garderies non résidentielles) existants ont des listes d'attente de parents qui désirent inscrire leurs enfants dans une garderie francophone. La réduction des frais de garde pourrait accroître ces listes d'attente en rendant les services de garderie accessibles à un plus grand nombre de parents. De plus, les services de garderies en français ne sont pas offerts dans toutes les localités. Lorsque ces services ne sont pas disponibles ou lorsque les listes d'attente sont trop longues, les parents francophones n'ont d'autres choix que d'inscrire leurs enfants dans une garderie anglophone, ce qui nuit à l'apprentissage du français.

Le gouvernement de la Saskatchewan a joué un rôle d'appui important dans la création de places en garderie francophone. Cet appui devrait se poursuivre et se concrétiser par l'adoption d'une cible quant au nombre de places en garderie francophone à créer d'ici 2025-2026. L'adoption d'une cible permettrait de s'assurer que les besoins de la communauté francosaskoise en matière de services de garde sont pris en compte par le gouvernement provincial. Cette approche n'est pas nouvelle et a déjà fait ses preuves. Comme il a été susmentionné, l'entente de juin 2017 sur la petite enfance comportait une cible de 65 nouvelles places en garderie francophone. Cette cible a été dépassée : 75 places ont été créées dans ces garderies.

La garde d'enfants n'est pas le seul service financé par la province qui prépare les enfants à l'école. Les services offerts aux parents comme les groupes de jeux ou les centres d'appui à la petite enfance jouent aussi ce rôle. Malheureusement, le manque de ressources en français et de financement adéquat pour d'autres programmes du secteur de la petite enfance – que ce soit pour les groupes de jeux ou centres d'appui à la petite enfance – constitue un obstacle à la préparation à l'école. Afin d'être réellement efficaces, les services à la petite enfance doivent avoir accès à un financement additionnel ainsi qu'à des ressources éducatives (par exemple des programmes de développement) actualisées et adaptées aux besoins de la communauté francosaskoise.

Recommandation 4

Que le ministère de l'Éducation se fixe une cible précise quant au nombre de nouvelles places en garderie francophone à créer d'ici 2025-2026, pour les futurs services de garde à 10 \$ par jour.

Recommandation 5

Que le ministère de l'Éducation s'engage à mieux soutenir les intervenants dans le domaine de la petite enfance en leur fournissant un financement adéquat et en accélérant la traduction, la création et l'adaptation de documents et ressources en français.

Renouvellement des programmes d'études

Les retards dans la mise à jour des programmes d'études élémentaires et secondaires en français sont un des enjeux importants soulevés par les intervenants communautaires. Certains programmes n'ont pas été mis à jour depuis près de 20 ans. De plus, la petite taille relative de la population étudiante francophone en Saskatchewan limite la disponibilité des manuels scolaires. En gros, les éditeurs de manuels scolaires n'ont pas d'incitatifs à développer des manuels pour les programmes francophones, ce qui oblige les enseignants en français à utiliser des manuels conçus pour les programmes d'autres provinces et à les adapter au besoin en fonction du contenu des programmes saskatchewanais.

Les membres du Comité ont été informés de la création d'un Comité consultatif sur les programmes d'études chargé de formuler des recommandations à l'intention du ministre de l'Éducation concernant l'élaboration et le renouvellement des programmes d'études et les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de la Saskatchewan, après 2023. Ils apprécient que l'un des membres de ce Comité représente le Conseil des écoles fransaskoises et que l'un des représentants des parents soit francophone. Cependant, bien que les membres du Comité consultatif en matière d'affaires francophones reconnaissent ces efforts, ils estiment que les résultats ne sont pas fournis en temps opportun pour répondre aux besoins.

La lenteur dans la mise à jour des programmes et le manque de ressources en français affectent négativement les conditions de travail des enseignants et leur imposent une charge supplémentaire. Cette situation accentue l'exode des enseignants francophones vers le milieu majoritaire et crée un haut taux de roulement, affectant ainsi l'apprentissage des élèves. Il est important que le ministère de l'Éducation accélère le renouvellement des programmes d'études et développe une stratégie d'appui au développement des ressources éducatives en français. Ces deux questions devraient faire partie de l'ordre du jour du sommet sur l'éducation francophone.

Recommandation 6

Que le ministère de l'Éducation accélère le renouvellement des programmes et développe une stratégie d'appui au développement des ressources éducatives en français.

Pénurie de personnel enseignant

Il n'y a pas qu'en Saskatchewan que l'éducation en français fait face à des défis. La pénurie d'enseignants francophones et d'enseignants de français est un problème d'un bout à l'autre du pays. Une étude de Canadian Parents for French estime qu'il manque environ 10 000 enseignants de français au Canada. De nombreux nouveaux enseignants quittent la profession au cours des cinq années suivant l'obtention de leur diplôme. Cette pénurie n'est pas qu'un problème de recrutement, c'est aussi un problème de rétention.

Les divisions scolaires sont responsables de l'embauche des enseignants et de leurs conditions de travail. L'ampleur de la pénurie d'enseignants dépasse toutefois la capacité des divisions scolaires d'agir seules. Le gouvernement fédéral a pris des engagements afin de s'attaquer à la pénurie d'enseignants en offrant du financement additionnel dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur l'éducation en français.

Les membres du Comité ont été informés que le ministère de l'Éducation a déjà deux projets

fédéraux-provinciaux pluriannuels pour le recrutement et le maintien en poste des enseignants de français langue minoritaire et de français langue seconde.

Le Comité consultatif ne prétend pas avoir de solution magique pour régler la pénurie d'enseignants. Cependant, le Comité consultatif reconnaît qu'il s'agit d'un problème important qui affecte la viabilité de l'enseignement en français et du français en Saskatchewan et recommande au gouvernement de travailler avec les divisions scolaires afin de s'y attaquer.

Recommandation 7

Que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les divisions scolaires, continue d'élaborer des stratégies de recrutement des enseignants, d'amélioration de leurs conditions de travail et d'augmentation de leur rétention.

Conclusion

Le Comité consultatif reconnaît les actions en cours entreprises par le ministère de l'Éducation et a été encouragé par sa bonne participation lors de cette rencontre. Cependant, l'écart entre le ministère de l'Éducation et les intervenants du secteur quant à la perception des défis auxquels le système éducatif francophone est confronté préoccupe les membres du Comité consultatif. Plus d'un quart de siècle après la mise en place de la gestion scolaire par les francophones et la création du Conseil des écoles fransaskoises, l'éducation en français en Saskatchewan continue de faire face à de nombreux défis auxquels ces recommandations visent à répondre.

Liste des membres

Lors de la rencontre du 10 décembre 2021, le Comité consultatif en matière d'affaires francophones était composé des membres suivants :

Michel Dubé (président), Prince Albert

Originaire de Duck Lake, en Saskatchewan, monsieur Dubé œuvre dans la communauté fransaskoise depuis longtemps, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et du développement communautaire. Il a été membre élu de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) de 1999 à 2010. Tout d'abord élu député communautaire représentant le district de Prince Albert, il a ensuite été président de l'ACF de 2006 à 2010. M. Monsieur Dubé a déjà été journaliste, expert-conseil ainsi qu'entrepreneur. Il a été propriétaire de plusieurs entreprises entre autres d'une ferme maraîchère et d'une pourvoirie de pêche. Il est maintenant propriétaire d'un petit magasin de produits locaux et exploite une ferme de bisons au nord de Prince Albert.

Janice Murphy, Regina

Résidente de la Saskatchewan depuis presque vingt ans, Janice a d'abord travaillé au Collège Mathieu offrant, entre autres, des formations en informatique aux femmes francophones de la province. Elle a œuvré en tant que bénévole auprès de diverses associations fransaskoises, notamment la Fédération provinciale des Fransaskoises (FPF), l'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg (ACFG) et l'Association canadienne-française de Regina. Elle a fondé une famille avec son conjoint originaire de la Côte d'Ivoire, ce qui lui a permis de connaître l'éducation française de la garderie à la 12^e année, ainsi que de mieux comprendre les défis et les succès des nouveaux arrivants de langue française. Elle travaille actuellement comme partenaire principale aux ressources humaines à la société d'État Financement agricole Canada (FAC).

Élizabeth Perreault, Bellevue

Élizabeth Perreault et son mari sont propriétaires exploitants d'une ferme près de Bellevue. Mme Perreault a fait du bénévolat au sein de nombreux organismes dans sa communauté, dont l'association francophone locale et l'école francophone de sa région. Elle représente la région scolaire de l'école St-Isidore (Bellevue) au Conseil scolaire fransaskois depuis 2008.

Roger Gauthier, Saskatoon

En Saskatchewan depuis quarante ans, monsieur Gauthier s'est engagé activement dans la communauté fransaskoise en tant que professionnel, mais aussi en tant que bénévole, et ce, à l'échelle locale, provinciale et nationale, dans de multiples secteurs d'activités : communication, économie, développement communautaire, développement culturel et artistique, éducation, engagement parental et petite enfance. Au cours des sept dernières années, cet engagement s'est plus particulièrement concentré sur la question de l'amélioration de l'accès aux services de santé en français, grâce à son rôle au sein du Réseau Santé en français.

Hélène Grimard, Saskatoon

Fransaskoise d'origine, Hélène Grimard a non seulement su garder sa langue maternelle, mais elle a aussi participé à l'épanouissement de celle-ci en dirigeant sa carrière et son bénévolat vers son apprentissage à tous les niveaux. Cette carrière s'étend majoritairement dans l'enseignement du français de base et d'immersion ainsi que dans les écoles fransaskoises, et ceci en assumant divers rôles - personnel d'appui, enseignante, administration scolaire, et cadre. Elle a fait un saut vers l'enseignement à des fonctionnaires à l'échelle provinciale et fédérale et a enseigné des cours pour

l'Alliance française. En tant que bénévole, elle a collaboré avec Canadian Parents for French pour l'avancement de leur Concours d'art oratoire et a organisé ce concours auprès des écoles d'immersion du Conseil des écoles catholiques de Saskatoon (SCS). Elle a siégé au bureau de direction de l'Association des professeurs de français de la Saskatchewan (APFS) et au bureau de direction de la Fédération des francophones de Saskatoon. Elle a siégé au Conseil scolaire fransaskois comme représentante de la région de Saskatoon entre 2017 et 2020. Elle siège présentement comme administratrice à l'Association des parents fransaskois et elle est membre du Sénat de l'Université de la Saskatchewan, mandatée par l'Assemblée communautaire fransaskoise pour faire entendre la voix de la communauté francophone.

Jolanta Bird, Saskatoon

Jolanta Bird est une étudiante, entrepreneuse et membre active dans ses communautés. En tant que femme autochtone, elle s'assure d'apprendre les traditions des Premières Nations, notamment par son implication dans la compagnie Gordon Tootosis Nikaniwin Theatre. Elle a fait ses études secondaires à l'école Valois de Prince Albert, où elle a été présidente de la cité étudiante durant deux ans. Elle est active dans la communauté francophone comme vice-présidente de l'Association jeunesse fransaskoise. Elle a participé à la conférence marquant le cinquantième anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* en tant que membre du CA de l'AJF. Elle étudie présentement en administration des affaires à l'Université de la Saskatchewan. Elle compte poursuivre ses études en droit.

Denis Simard, Regina

Monsieur Simard est actif dans la Francophonie canadienne depuis bon nombre d'années. Diplômé du Collège Mathieu, à Gravelbourg, Denis a été, par le passé, directeur général de l'Association jeunesse fransaskoise et de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF). Citoyen fransaskois engagé, il a œuvré au sein du Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique, de la Commission culturelle fransaskoise (maintenant nommé Conseil culturel fransaskois), et du Centre culturel Maillard. Il a été élu président de l'ACF en 2018.

Alpha Barry, Regina

Alpha Barry est natif du Sénégal, le pays de l'hospitalité (la Téranga en Wolof) et résidant de la Saskatchewan depuis 2005. Fier francophone, mari et père de trois jeunes enfants, il siège au Conseil scolaire fransaskois depuis novembre 2014 et en est le président depuis 2017. Il est aussi membre du Sénat de l'Université de la Saskatchewan, mandaté par la Saskatchewan School Board Association pour porter la voix de la communauté scolaire de la maternelle à la douzième année. M. Barry est diplômé en Administration des affaires et membre de l'ordre des gestionnaires agréés du Canada (ICG). Il est fonctionnaire-cadre à l'Université de Regina, responsable des opérations et des projets de formation de santé en français pour La Cité universitaire francophone de Regina.